

Etaient présents : Christian CHOLEY – Pascal MARCHAL – Michel MARTIN – Pierre LAUVRAY – Éric JEANMOUGIN – ~~Sébastien CITERLÉ~~ – Sébastien GASCARD – Cédric HINSCHBERGER – ~~Danielle CAMPO~~ – François MACLOT – Amélie MALMONTÉ – Stéphane BUSSARD – MÉGLY Christine – Christian JEANDEMETZ

Les personnes dont le nom est barré sont absentes ou excusées et reportées ci-dessous

Excusés : Danielle CAMPO excusée – Sébastien CITERLÉ excusé

Mme Amélie MALMONTÉ est désignée secrétaire de séance.

N°24/2023/ 3.6 : Consistance des lots de chasse

Suite à la réunion de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) du 11 octobre 2023, le Conseil Municipal décide de garder les trois lots de chasse comme suit :

- Le lot n° 1 pour une surface de **300 ha 23 a 92 ca.**
- Le lot n° 2 pour une surface de **342 ha 83 a 58 ca**
- Le lot n° 3 pour une surface de **461 ha 76 a 56 ca.**

La commission a accepté les demandes de réserves et d'enclaves déposés par les réservataires. Néanmoins les demandes d'enclaves de M. Max MARTIN et du GFA LEROY ont fait l'objet d'un ajustement.

Noms	Nature	Surface en ha
Réserve GFA LEROY	Réserve	69.8247
Réserve BIDON	Réserve	9.8883
Réserve GFA de HAMBACH	Réserve	2.5716
Réserve MARTIN Max	Réserve	57.1957
Réserve MARTIN Damien	Réserve	101.5258
Réserve GASCARD Luc	Réserve	26.3371
Réserve GASCARD André	Réserve	37.1821
Réserve GFA DE HICOURT	Réserve	74.0637
Enclave GFA LEROY	Enclave	6.6932
Enclave MARTIN Max	Enclave	0.8851
Enclave MARTIN Damien	Enclave	46.4390
Enclave ONF	Enclave	4.2992
Enclave GFA DE HICOURT	Enclave	5.4977
Enclave GASCARD André	Enclave	1.6483

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter la consistance des trois lots

- **DECIDE** d'accepter les réserves et enclaves telles que proposées par la Commission communale consultative de chasse.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : unanimité des présents

N° 25/2023/3.6 : Modalité de renouvellement du lot de chasse n° 1

Suite à la réunion de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) du 11 octobre 2023, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE d'accorder** la location du lot de chasse n° 1 à Monsieur DROUIN Gilles par gré à gré, pour la somme de **3 255 €**. La surface de ce lot est de **300 ha 23 a 92 ca**.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : unanimité des présents

N° 26/2023/3.6 : Modalité de renouvellement du lot de chasse n° 3

Suite à la réunion de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) du 11 octobre 2023, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE d'accorder** la location du lot de chasse n° 3 à Monsieur MARTIN Damien lui est accordé par gré à gré, pour la somme de **4 138 €**. La surface de ce lot est de **461 ha 76 a 56 ca**.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : pour : 8 abstentions : 4 contre : 1

N° 27/2023/3.6 : Modalité de renouvellement du lot de chasse n° 2

Suite à la réunion de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) du 11 octobre 2023, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** que le lot n° 2 d'une surface de ce lot est de **342 ha 83 a 58 ca** dont le montant est fixé à 2 500 € et non repris par l'actuel locataire fera l'objet d'un appel d'offre sur la base des critères de jugement ci-dessous :
 - Proximité géographique avec le lieu de chasse
 - Connaissance du terrain de chasse
 - Piégeage
 - Le sérieux des candidats (caution bancaire, respect des paiements, respect des autres usagers des forêts)

- Prix de location

Résultat du vote : pour : 12 contre : 1 contre les critères

N° 28/2023/1.7 : Logiciel de chasse : Répartition des frais de maintenance

Afin de disposer d'un outil informatique permettant la gestion des lots de chasse communaux et la répartition du produit de la chasse entre les propriétaires fonciers, il convient d'acquérir un logiciel spécifique.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la commune vient d'acquérir le logiciel GéoChasse dont le coût annuel est de 300 € H.T, incluant l'installation, la mise en service et la maintenance.

Il informe également le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Sud Messein prendra en charge la moitié du coût du logiciel au titre de l'Appui aux Communes, soit 150 € H.T.

Il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser la déduction des frais de maintenance annuels sur les sommes à répartir entre les propriétaires, à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de déduire le coût annuel du logiciel de chasse au montant des sommes à répartir entre les propriétaires à compter de 2024 et ce pour toute la durée du bail de chasse.

Résultat du vote : unanimité des présents

N° 29/2023/8.8 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif (RPQS) 2022

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de 2022
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Résultat du vote : Unanimité des présents

N° 30/2023/8.8 : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2022 (RPQS) du Syndicat des Eaux de Verny (SIEV)

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

CONSIDERANT la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2022 du SIEV ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIEV de 2022.

Résultat du vote : unanimité des présents

N° 31/2023/8.8 : Location et pose/dépose de motifs d'illumination pour l'année 2023-2024

M. le Maire a présenté le devis de location et pose/dépose de motifs d'illumination pour l'année 2023-2024 proposé par l'UEM pour un montant de 3.361,76 € TTC ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE d'accepter** la proposition de l'UEM.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : pour : 8 Contre : 1 abstention : 4